

***District 31* véhicule de fausses informations sur le VIH.
Des rectifications sont demandées**

Montréal, le 11 décembre 2018 – La Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le VIH/sida (COCQ-SIDA) déplore le traitement alloué à la question du VIH/sida dans la télésérie *District 31* diffusée sur les ondes de Radio-Canada, du lundi au jeudi soirs, et demande à Aetios Productions inc. ainsi qu'à CBC/Radio-Canada d'émettre un avis rectifiant les faits qui sera publié d'ici lundi 17 décembre prochain.

Bien qu'habituellement nous nous réjouissons que des enjeux entourant le VIH soient abordés par des émissions de télévision aussi populaires que *District 31*, et diffusées aux heures de grande écoute, encore faut-il que ces enjeux soient traités de manière conforme à la réalité et n'alimentent pas la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH.

Cependant, aux épisodes 52 et 53 diffusés les 6 et 10 décembre, *District 31* a propagé de l'information préjudiciable et erronée sur certains enjeux de la lutte contre le VIH soit 1) la criminalisation de la non-divulgence du VIH, 2) le respect du secret professionnel et 3) la stigmatisation des personnes qui vivent avec le VIH.

1) la criminalisation de la non-divulgence du VIH

Tous les dialogues qui traitent de la criminalisation de la non-divulgence de la séropositivité au VIH dans les épisodes 52 et 53 véhiculent de fausses informations sur l'état du droit. Depuis les arrêts *R. c. Mabior* et *R. c. D.C.* de la Cour suprême du Canada, une personne vivant avec le VIH n'a l'obligation de divulguer son statut sérologique positif au VIH qu'avant une relation sexuelle comportant une « possibilité réaliste » de transmission. Ce critère a été interprété de la manière suivante par la Cour : il n'y a pas de possibilité réaliste de transmission (et donc, pas d'obligation de divulgation) lorsqu'un condom a été utilisé et que la personne vivant avec le VIH avait une charge virale faible ou indétectable.

Le droit est clair : ce ne sont pas toutes les relations sexuelles sans divulgation préalable du statut sérologique qui sont criminelles. Pourtant, c'est ce qui est mentionné – voire martelé – dans ces épisodes. De généraliser sur un sujet tel que la criminalisation de la non-divulgence de la séropositivité en faisant dire aux personnages – et en faisant ainsi croire aux auditeurs – que toute non-divulgence est criminelle, c'est un grave manque de rigueur qui ne contribue en rien à améliorer la perception des personnes vivant avec le VIH auprès du grand public.

2) le secret professionnel

Dans les deux épisodes, la levée du secret professionnel est présentée comme une simple formalité. En effet, alors que la personne interrogée mentionne que son médecin est lié par le secret professionnel, le personnage joué par Hélène Bourgeois-Leclerc dit :

Confirmé par la Cour suprême du Canada : votre médecin a l'obligation d'alerter. C'est dit noir sur blanc que dans des circonstances particulières, le danger pour la sécurité publique peut justifier la divulgation de renseignements confidentiels. (Isabelle Roy, jouée par Hélène Bourgeois-Leclerc, 3m22)

La Cour suprême du Canada n'a pas confirmé une telle obligation. Plutôt, elle a encadré les circonstances dans lesquelles pourrait être levé le secret professionnel. C'est une permission, pas une obligation. Les propos du

personnage, que l'on a pourtant tenté de faire baigner dans une aura de légalité, sont donc faux. Sans compter qu'ils ne font que nuire à la lutte contre le VIH ; éloignant ainsi des services de dépistage toute personne qui ne fait pas confiance au réseau de la santé.

3) la stigmatisation des personnes qui vivent avec le VIH

Finalement, nous ne pouvons passer sous silence la manière dont les épisodes 52 et 53 présentent les personnes vivant avec le VIH. On y mentionne qu'elles sont une menace pour la « sécurité publique », un danger pour la santé publique. Sans compter que le personnage Isabelle Roy compare celui jouant la personne vivant avec le VIH à une « tueuse en série » (voir épisode 53, 12m02). Ce passage nous a fait revenir vingt ans plus tôt, à cette époque où nos connaissances sur l'épidémie du VIH et sur les comportements des personnes séropositives n'étaient que spéculations. Or, il y a belle lurette que la science a démontré que les personnes à qui on confirme un diagnostic de VIH mettent en place des mesures pour protéger leur(s) partenaire(s), notamment le port du condom.

Ces épisodes ont propagé ces idées alors même que l'on sait que, lorsqu'un traitement antirétroviral est suivi (c'est habituellement le cas lorsque la personne est suivie par un médecin, comme dans l'épisode), la quantité de virus dans le sang d'une personne vivant avec le VIH peut diminuer à un point tel que le virus ne peut plus se transmettre, même sans autre moyen de protection. C'est la science qui est claire à cet effet. Charge virale indétectable = intransmissible. Au Canada, 91 % des personnes séropositives traitées ont une quantité de virus qui se situe sous le seuil de la détectabilité ; virus qui ne peut se transmettre vu sa faible quantité.

Quelques jours après le 1^{er} décembre, *Journée mondiale de lutte contre le sida*, alors qu'on a célébré les avancées scientifiques, alors qu'on a réfléchi au chemin qu'il reste à parcourir pour que cesse la stigmatisation persistante à l'égard des personnes vivant avec le VIH, ces épisodes de District 31 sont une insulte à la lutte menée depuis tant d'années.

De tels manquements méritent rectifications. Nous demandons donc à Aetios Productions inc. ainsi qu'à CBC/Radio-Canada, dont l'article 1.1.13 de la Politique des programmes de Radio-Canada prévoit qu' : « [i] est essentiel que l'information diffusée par la CBC/Radio-Canada soit aussi précise et complète que possible. Pour ce faire, la préparation d'une émission doit s'appuyer sur une recherche minutieuse et un contrôle rédactionnel rigoureux », de rectifier les faits de manière à ce que l'auditoire ait accès à une information véridique sur l'état du droit, sur la santé publique, la sécurité publique et la lutte contre la stigmatisation liée à l'épidémie du VIH/sida.

À propos de la COCQ-SIDA

Regroupement d'organismes communautaires québécois de lutte contre le VIH/sida, la COCQ-SIDA suscite, soutient et consolide l'action communautaire face à la lutte contre le VIH/sida sur le territoire québécois. Elle solidarise les gens, unit les démarches, les actions et les ressources impliquées pour répondre aux enjeux qui touchent les personnes vivant avec le VIH et l'ensemble des populations fortement touchées par l'épidémie. www.cocqsida.com

-30-

Pour une entrevue avec :

M^e Léa Pelletier-Marcotte, Avocate
Coordonnatrice du Programme Droits de la personne et VIH/sida

Bien vouloir contacter :

René Légaré, Coordonnateur des Communications
514 704 8634